



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**ELEMENTS DU BAREME 2015
DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE
DES PEGC**

Division des personnels de l'enseignement
secondaire (DPES)
Bureau du mouvement (DPES 3)
tel. : 02 62 48 10 02
✉ mvt2015@ac-reunion.fr

ANCIENNETE DE SERVICE (ECHELON) au 01/09/14	❖x 7 points classe normale ❖x 7 points + 49 hors classe ❖x 7 points + 77 classe exceptionnelle
ANCIENNETE DANS LE POSTE au 01/09/15	❖x 10 points par an + 25 points supplémentaires par tranche de 4 ans dans le poste
<u>Bonification de fin de dispositif APV ou assimilé</u> Ce dispositif transitoire est mis en place lorsque les agents sont affectés dans un établissement précédemment APV et qui désormais relève ou non de l'éducation prioritaire. Cette bonification est accordée aux agents affectés à titre définitif, en ATP et aux TZR affectés à l'année dans un des établissements précédemment APV ou assimilé. <u>L'année 2014/2015 est prise en compte</u> Bonification pour sortie anticipée et non volontaire d'un établissement REP+. <u>Bonification REP +</u> <u>Bonification REP</u>	❖ 1 an = 30 pts ❖ 2 ans = 60 pts ❖ 3 ans = 90 pts ❖ 4 ans = 120 pts ❖ 5 ans = 160 pts ❖ 8 ans et plus = 200 pts ❖ 25 points par an ❖ 320 points après une période de 5 ans d'exercice continue et effective dans un établissement REP+ ❖ À compter de 2016, une bonification de 160 points après une période de 5 ans d'exercice continue et effective dans un établissement REP ❖ Ces bonifications seront accordées sur des vœux larges sans exclusion de type d'établissement, de section d'établissement ou de service

Bonification d'entrée dans un établissement REP+	100 points
Bonification d'entrée dans un établissement REP L'enseignant devra formuler un vœu établissement REP ou REP+ (cumulable avec les bonifications collèges ruraux).	50 points
BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP ET AU TITRE DES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI	❖ 1000 points ou ❖ 100 points
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT	❖ 51.2 points pour les vœux de type commune (COM), groupe ordonné de communes (GEO) ou ZR ❖ 150.2 points pour les vœux portant sur le DPT, ACA, ZRA, ZRD • 75 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 01/09/2015.
RAPPROCHEMENT RESIDENCE ENFANT	❖ 125 points pour les vœux de type commune (COM), groupe ordonné de communes (GEO) ou ZR, (enfants de moins de 18 ans au 01/09/15)
MESURES DE CARTES SCOLAIRES – sur poste en établissement – sur poste en zone de remplacement	❖ 1500 points ❖ 1200 points
BONIFICATION COLLEGES RURAUX Les collèges ruraux : - Alsace CORRE - Thérésien CADET - Auguste LACAUSSADE	❖ 100 points bonification d'entrée ❖ 100 points bonification de sortie à partir de 3 ans d'ancienneté dans le poste